



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024**

Date de convocation : 14/03/2024				
Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
14	9	1	4	13

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit mars, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - CENEDESE A. – COMMINAL F. - HABONNEAU R. - DELLUC J-L. – SERRUS T. - DUBIETZ Ph. – MALBERT D. - CAMALET M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : VELIN C.

Étaient absents ayant donné procuration : PAGES DAVOINE C (pouvoir à CAMALET M.) - BEAUFOUR A. (pouvoir à HABONNEAU R.) – DOS REIS P. (pouvoir à DUBIETZ Ph.) – BELMONTE M. (pouvoir à J.F BAULÈS)

M. COMMINAL F. a été élu secrétaire de séance.

20h : M. Le Maire ouvre la séance.

Il indique que 3 points d'ordre du jour sont ajournés faute de réception des dotations de l'Etat : le vote de l'affectations des résultats, le vote des taux des taxes communales, le vote du BP 2024.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 FÉVRIER 2024 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2024/04 – OBJET : SERVITUDES ENEDIS/COMMUNE DE TÉCOU – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Maire rappelle que diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- La pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée C numéro 396,
- La pose d'une poste de transformation sur la parcelle cadastrée C numéro 397.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

2024/05 - OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC « AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS AUX FUTURS LOTISSEMENTS (CHEMIN DU CHENE LIEGE) »

- Vu les offres remises dans le cadre du marché « Aménagement de la voie d'accès aux futurs lotissements (chemin du chêne liège) »,
- Vu le rapport d'analyse des offres
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 7 mars 2024,

Le conseil municipal **DECIDE** l'attribution du marché à :

ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT HT
SAS CAUSSE BRUNET	636 ROUTE D'ALBI 81120 LAMILLARIÉ	73 198.00 €

Adopté à l'unanimité

2024/06 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Vu les demandes de subvention reçues de la part des associations,
- Vu le rapport de la commission vie quotidienne du 6 mars 2024,

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution de subvention aux associations comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUÉE (€)
GENERATION MOUVEMENT	1400 €
ADMR LABESSIERE CANDEIL	800 €
FLEUR DE L'ESPOIR	450 €
FNACA	200 €
ETAPE	400 €
MJC DE TECOU	1 800 €
COMITÉ DES FETES	1 600 €

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30

<http://www.tecou.fr/mairie/conseil/>

LE Maire, Jean-François BAULÈS	Le secrétaire de séance, Francis COMMINAL
	
	